

# La résidence d'Amargue est à acheter

La vente aux locataires des logements de la résidence d'Amargue par la SIP a fortement partagé le conseil municipal !

Vote du conseil :

contre 7

abstentions 8

pour 12



En plein débat sur le budget, la vente aux locataires de 22 logements sociaux a animé un conseil municipal où l'on ne s'est pas ennuyé.

La démarche est louable, la vente de logements sociaux à leurs locataires participe du rêve de tout un chacun de devenir propriétaire de son logement principal.

Et lorsque Jean-René Hémart le maire a lu la lettre de la SIP, bailleur de la résidence d'Amargue qui veut permettre à ses 22 locataires qui en feraient la demande et demandait l'avis du conseil municipal, les réactions ont fusé.

De toutes parts, de toutes opinions : « C'est bien. Pour les locataires qui en font la demande. »

« Mais si les bailleurs vendent les logements sociaux, nous n'aurons plus le quota et nous devons en bâtir d'autres en compensation ».

« C'est la SIP qui fait la bonne opération. Les logements ont quinze ans, il n'auront pas d'entretien à faire ».

« Et vous avez vu le prix : 70 000 € minimum en dessous du prix des Domaines. Après cinq ans les locataires pourront revendre leur logement au prix du marché. C'est le jack-pot ! »

Vote du conseil : contre 7, abstentions 8 et pour 12. La commune qui fait figure de dindon de la farce s'est engagée lors de la refonte du PLU à dégager du foncier pour... reconstruire de nouveaux logements sociaux.

Samedi 06 Février 2010

